

Le 19 décembre 2018 – Renouvellement Orias

L'Orias comptabilise au 31 décembre 2018 102.769 inscriptions (+ par rapport à 2017) réparties entre 61.384 intermédiaires en assurance, banque et finance. L'ensemble de ces inscriptions sont à renouveler avant le 31 janvier 2019.

BAISSE DES FRAIS D'INSCRIPTION EN 2019

À compter du 1^{er} janvier 2019, les frais annuels d'inscription et de renouvellement baissent de 5 euros, passant ainsi de 30 euros à 25 euros.

La diminution des frais d'inscription témoigne d'une gestion financière saine et du bon fonctionnement de l'Orias. Accompagné les intermédiaires en assurance, banque et finance dans leur démarche sur le registre unique a motivé cette baisse des frais.

RENOUVELLEMENT - CALENDRIER DES OPERATIONS

La procédure de renouvellement sera accessible, à partir de l'Espace professionnel de chaque intermédiaire sur le site internet, <https://pro.orias.fr/login>, à compter du 02 janvier 2019. Les opérations de renouvellement courent jusqu'au 31 janvier 2019.

L'ouverture du renouvellement donnera lieu à l'envoi d'un courriel informant chaque intermédiaire de la ou les catégories à renouveler.

Tout au long du mois de janvier, diverses relances seront effectuées pour chaque catégorie d'inscription, demeurant incomplètes.

Par ailleurs, l'Orias enregistre de nombreuses télétransmissions venant compléter les demandes de renouvellement provenant des entreprises mandantes, des assureurs de responsabilité civile professionnelle et/ ou des garants financiers.

En cas de non renouvellement dans les délais impartis, et après une relance par lettre recommandée avec A/R, l'Orias prononcera la suppression d'inscription de la (les) catégorie(s) concernée(s) à effet du 1^{er} mars 2019.

Orias

Créé en 2007, l'ORIAS est un organisme parapublic. Placé sous la tutelle de la Direction Générale du Trésor, il a pour mission d'enregistrer les intermédiaires en assurance, banque et finance en vérifiant qu'ils remplissent bien les conditions et exigences prévues par le Code des Assurances et le Code Monétaire et Financier. L'immatriculation de ces intermédiaires est obligatoire.

Présidé par Bruno Pélissier jusqu'au 31 décembre 2018 et Philippe Poiget à compter du 1^{er} janvier 2019 et dirigé par Daisy Facchinetti, Secrétaire Générale, l'ORIAS est piloté par les organisations professionnelles représentatives du secteur de l'assurance, de la banque et de la finance.

Relations Presse
LTV COMMUNICATION
Laura TEBoulle-VASSEN
Consultante RP
Tél. : 07 86 71 71 36
laurateboulle@ltvcommunication.com